



Département  
de la Vendée

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20240408-2024AVRDEL32-DE



Date de la convocation : 2 avril 2024  
Séance du Conseil Municipal : 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire, hormis pour la délibération 7 sous la présidence de M. Luc SOULARD.

Présents : Christophe HOGARD (sauf à la délibération 7) - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD (à partir de la délibération 6) - Karine LOIZEAU (sauf aux délibération 32 et 33) – Lilian BOSSARD - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Roger BRIAND donne pouvoir à Luc SOULARD  
Pierrick THOMAS donne pouvoir à Christophe VERONNEAU  
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU jusqu'à la délibération 5  
Marietta BOONEFAES donne pouvoir à Hélène CHENAIS  
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Magali LOISEAU  
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Odile PINEAU  
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Joseph LIARD  
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33  
32 aux délibérations 7, 32 et 33  
Nombre de conseillers présents : 26  
25 aux délibérations 1 à 5, 7 et 32 à 33  
Nombre de conseillers votants : 32  
31 aux délibérations 7, 32 et 33

Secrétaire de séance : Steven BARTHELEMY

### 32- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - RÉPARTITION AUX CLUBS SPORTIFS

Un crédit de **86 000 euros** a été inscrit au budget 2024 pour l'attribution de subventions aux associations et clubs sportifs des HERBIERS. Comme les années précédentes, il est proposé la répartition suivante :

- la part fixe est maintenue à 1/5 de la somme (soit 17 200 euros), répartie de façon égale entre les quarante-deux clubs (soit 410 euros par club).

- la part point correspond à la somme restante (soit 68 800 euros), répartie selon des points correspondant à des catégories de licenciés. Un licencié jeune (- de 18 ans) vaut 3 points ; un licencié scolaire compétition vaut 1,5 points ; un licencié scolaire ne participant pas aux compétitions ne vaut pas de point ; un licencié + de 18 ans participant aux compétitions vaut 2 points ; un licencié + de 18 ans ne participant pas aux compétitions vaut 1 point ; un licencié dirigeant vaut 0,5 point.
  - quelques associations qui n'ont pas de compétitions régulières sur l'année et qui n'ont pas d'entraîneur ou de logique d'entraînement à la performance, facteurs qui engendrent des coûts financiers certains, ont une part « point » limitée puisque chaque adhérent vaut 0,5 point.
- ❖ Pour participer à la répartition de ces subventions, les clubs doivent compter :
- au moins 2 années d'exercice,
  - au moins 20 adhérents.

En application des critères évoqués ci-dessus, la répartition de la subvention est la suivante :

ASSOCIATIONS SPORTIVES	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSEES
ABV LES HERBIERS	4 663 €
AIKIDO CLUB LES HERBIERS	452 €
ALOUETTES GYM	6 326 €
ASSOCIATION TOUTES DANSES TUTTI FRUTTI LES HERBIERS	954 €
ASSOCIATION PALETS HERBRETAIS	679 €
AS JEAN MONNET	1 353 €
AS JEAN ROSTAND	1 246 €
AS JEAN XXIII	1 262 €
ASEP ECOLE PUBLIQUE	410 €
ASEPH ECOLE PRIVEE	410 €
BADMINTON HOUSE HERBRETAIS	1 917 €
BUSHIDO KARATE CLUB DES HERBIERS	1 615 €
CAVALIERS NOIRS LES HERBIERS ECHECS	2 078 €
CHUNG DO KWAN LES HERBIERS TAEKWONDO	1 960 €
CTH CYCLOTOURISME	906 €
ELAN SPORTIF JEAN YOLE	2 418 €
EQUI ALTITUDE	2 137 €
EPESES HERBIERS VOLLEY BALL	1 702 €
FUN BOWLING CLUB	915 €

JUDO CLUB HERBRETAIS	2 763 €
KAGYM	691 €
LES HERBIERS BILLARD ACADEMIE	1 304 €
LES HERBIERS VENDEE HANDBALL	3 994 €
LES HERBIERS PETANQUE	901 €
LES HERBIERS TWIRLING L'ETOILE D'OR	2 722 €
LES HERBIERS VENDEE TRIATHLON	1 086 €
LES HERBIERS ULTIMATE CLUB	1 074 €
LES HERBIERS VENDEE BASKET	4 896 €
LES ROULETTES HERBRETAISES	1 979 €
MARCASSINS BASEBALL CLUB	1 226 €
MELUSINE SPORT ADAPTE	545 €
MOTO CLUB HOLESHOT HERBRETAIS	1 957 €
NAK MUAY THAI GYM BOXE	2 514 €
NORD EST VENDEE ESCRIME	1 711 €
PIEDS Z'AILES MARCHE	968 €
REVEIL SPORTIF ARDELAY FOOTBALL	7 287 €
RUGBY CLUB HERBRETAIS	4 318 €
SOCIETE DE TIR HERBRETAISE	1 777 €
TENNIS CLUB HERBRETAIS	4 059 €
TENNIS DE TABLE LES HERBIERS	2 511 €
USEP DOLTO PREVERT	410 €
VELO CLUB LES HERBIERS	1 904 €
<b>TOTAL</b>	<b>86 000 €</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget principal 2024,

Vu les demandes de subvention émises par les associations sportives citées ci-dessus dans le cadre de leurs activités,

Vu l'avis favorable de la Commission Famille et cadre de vie du 20 mars 2024,

Vu le rapport de Lilian BOSSARD,

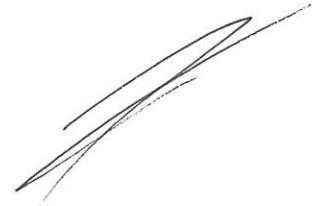
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- dit que pour l'année 2024, le montant de l'enveloppe globale dédiée aux subventions de fonctionnement pour les Clubs sportifs est fixé à 86 000 €,
- approuve le versement des subventions sus-désignées,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à procéder aux mandatements correspondants, les crédits nécessaires étant prélevés au compte 326-65748-SUBFONC du budget primitif 2024, au titre de l'enveloppe des subventions réservée aux sports,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer les conventions d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec les associations dès lors que le montant total des subventions dépasse la somme de 23 000 €.

Steven BARTHELEMY  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



Transmis en Préfecture le : 12 AVR. 2024  
Publié électroniquement le : 12 AVR. 2024  
Notifié le :